

4.081 L'accès équitable à l'énergie

NOTANT qu'un accès à des sources d'énergie fiables et durables est le fondement du développement humain ;

NOTANT EN OUTRE que le mélange d'énergies que nous utilisons actuellement contribue de manière non négligeable à la perte de biodiversité, à la pollution de l'air et de l'eau et qu'il est la principale cause des changements climatiques qui menacent l'avenir du milieu naturel de la Terre ;

SACHANT que le programme *Action 21*, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992) demandait à tous les pays de promouvoir le développement durable en appliquant le principe de précaution ; que la Commission du développement durable à sa 9e session (CDD-9, New York 2001) a demandé à tous les pays de promouvoir des politiques énergétiques propres ; que le Plan d'application adopté par le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD, Johannesburg, 2002) contenait des mesures spécifiques pour l'application de ces politiques et que le *Résumé du Président* à la 15e Session de la Commission du développement durable (CDD-15, New York 2007) souligne que le rôle de l'énergie est crucial pour le développement durable, l'éradication de la pauvreté et l'accomplissement des objectifs du développement convenus par la communauté internationale et ajoute qu'il est généralement reconnu que l'accès à des services énergétiques fiables, abordables, viables sur le plan économique, socialement acceptables et cohérents du point de vue de l'environnement est crucial, en particulier pour les pays en développement ;

SACHANT AUSSI qu'il est nécessaire de diversifier encore les approvisionnements en énergie en mettant au point des technologies énergétiques modernes, plus propres, saines, plus efficaces, fiables, abordables, socialement acceptables et écologiquement rationnelles, rentables et viables sur le plan économique ;

SACHANT ÉGALEMENT que les systèmes décentralisés de production et de distribution d'énergie offrent le meilleur moyen d'améliorer l'accès équitable à des solutions énergétiques durables, compte tenu qu'ils sont généralement moins préjudiciables à l'environnement que de vastes infrastructures basées sur des systèmes centralisés et qu'ils nécessitent moins d'investissement en capital et sont donc économiquement viables pour des communautés pauvres ;

PRÉOCCUPÉ par la lenteur avec laquelle les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile progressent vers l'ouverture d'un accès équitable à un avenir énergétique durable ;

RAPPELANT que le Congrès mondial de la nature à sa 3e Session (Bangkok, 2004) a adopté la Recommandation 3.086 *Coordination des programmes de développement durable pour l'énergie qui reconnaissait l'importance de l'énergie pour la mission de l'UICN* et la Résolution 3.059 *Activités de l'UICN dans le domaine de l'énergie qui visent à promouvoir la conservation de la diversité biologique* ; que le Congrès mondial de la nature à sa 2e Session (Amman, 2000) a adopté la Résolution 2.17 *Climat et énergie* qui charge le Directeur général de l'UICN « de demander aux Bureaux régionaux de l'UICN [...] d'aider [...] à sensibiliser [...] les fonctionnaires gouvernementaux, la société civile et le secteur privé au document *World Energy Assessment* et aux solutions énergétiques disponibles, plus propres et moins chères, qu'elle couvre » ;

ACCUEILLANT FAVORABLEMENT les travaux entrepris par l'UICN pour accélérer la transition vers des systèmes énergétiques écologiquement durables, socialement équitables et économiquement rentables ;

NOTANT qu'il est tenu compte de l'énergie dans le *Programme de l'UICN 2009-2012* ; et

REMERCIANT la Commission du droit de l'environnement (CDDE) et son Groupe de spécialistes sur le droit de l'énergie et les changements climatiques qui ont servi de chefs de file depuis la 1ère Session du Congrès mondial de la nature (Montréal, 1996) pour les avis techniques de l'Union sur la politique et le droit de l'énergie ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :

1. DEMANDE aux membres de l'UICN d'éclairer les décisions politiques et d'investissement aux niveaux national et sous-national pour améliorer l'accès à l'énergie :
 - a) en identifiant les conséquences sociales, économiques et écologiques des choix énergétiques offerts aux communautés pauvres en milieu rural et urbain;
 - b) en appréciant et communiquant l'importance des services écosystémiques pour la viabilité des solutions énergétiques examinées par les gouvernements nationaux et locaux ; et
 - c) en élaborant et promouvant des pratiques, y compris des lignes directrices, des évaluations et des paiements appliqués aux services écosystémiques (PSE), qui garantissent le maintien des services écosystémiques qui sont le fondement des systèmes énergétiques.
2. RECOMMANDE que les gouvernements se dotent de programmes pour améliorer l'accès équitable à l'énergie en donnant la préférence à des systèmes de production et de distribution décentralisés.
3. INVITE tous les membres de l'UICN, dans le contexte de leurs mandats respectifs, à collaborer avec la Directrice générale de l'UICN à la mise en oeuvre du *Programme de l'UICN 2009-2012*, notamment pour ce qui concerne les questions énergétiques.
4. PRIE INSTAMMENT tous les acteurs et donateurs de ne négliger aucune occasion d'apporter l'appui indispensable à la mise au point et à l'application de systèmes énergétiques écologiquement durables, socialement équitables et rentables sur le plan économique.

En outre, le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session, propose les orientations suivantes pour l'application du *Programme de l'UICN 2009-2012* :

5. DEMANDE à la Directrice générale de jouer un rôle dirigeant en faisant progresser l'accès équitable à des systèmes énergétiques écologiquement durables, socialement équitables et économiquement rentables en tant qu'élément nécessaire des objectifs de conservation de la biodiversité et de justice sociale de l'Union.
6. INVITE toutes les Commissions de l'UICN à collaborer avec la Directrice générale à l'application du *Programme de l'UICN 2009-2012*, notamment en ce qui concerne les questions énergétiques.

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion.